



CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LES APPLICATIONS DES REGLES SANITAIRES RENFORCEES DANS LES ETABLISSEMENTS FAMILIAUX DE LA FONDATION POUR LA PROTECTION DE NOS RESSORTISSANTS

1. Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid19 mises en place dans nos établissements et consultable sur le site fondationmg.fr.
2. Appliquer les directives et les recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19 – Pass sanitaire obligatoire dès l'âge de 12 ans dans les bars et restaurants de la Fondation.
3. Imposer le respect des gestes barrières aux employés, prestataires et ressortissants – port du masque obligatoire dans les lieux clos accueillant du public - Pass sanitaire obligatoire pour les personnels et les salariés.
4. Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.
5. Mettre en place des marquages au sol dont une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les ressortissants dans les zones d'attente.
6. Mettre à disposition des produits désinfectants dans les parties communes à l'usage des ressortissants et du personnel de l'établissement.
7. Dans les bars et restaurants : 6 personnes maximum par table avec une distanciation de 1 mètre entre chaque tablée. Aucune soirée dansante ne sera organisée.
8. Renforcer le nettoyage et la ventilation des hébergements lors de la libération des logements. Privilégier un nettoyage de désinfection humide. Effectuer une ventilation régulière toutes les heures des locaux en réalisant un « courant d'air ».
9. Encadrer l'étape de récupération du linge et des draps (si service disponible) et fournir un équipement de protection individuel au personnel. Respecter un temps de latence d'au moins 12 heures avant la prise en charge des draps et du linge.
10. Renforcer le nettoyage et la désinfection des parties communes (y compris piscine, aire de jeux, espaces de restauration et d'animation) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.
11. Adapter le programme d'animations (y compris club(s) enfants et ados) et l'ouverture des services et installations (notamment piscines) aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
12. Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact autant que possible. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.

Fait à Vincennes, le 14 Décembre 2021

Le directeur de la Fondation

Original signé